

Ecole de Bréançon – Inscriptions 2021/2022

Les inscriptions des enfants à l'école de la Marette à Bréançon pour la prochaine année scolaire 2021/2022 doivent être transmises à la mairie d'ici le 12 mars 2021.

Parents, les documents ci-dessous vous sont destinés, à la fois pour vous renseigner et pour mettre à votre disposition les formulaires à remplir.

Bulletin d'inscription à retourner en mairie (une par enfant), signé par les représentants légaux

Fiche sanitaire à retourner en mairie (une par enfant), signé par les représentants légaux

Charte du savoir-vivre à la cantine à retourner en mairie (une par enfant), signé par l'enfant et les représentants légaux

Mandat SEPA à retourner en mairie accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire

Règlement intérieur